

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 295-4766

270

DQ17

Projet d'expansion du réseau de transport en  
Minganie – Raccordement du complexe de  
la Romaine  
Côte-Nord

6211-03-073

Québec, le 16 juillet 2010

Monsieur Marc Larin  
Chef du Service des inventaires et du plan  
Direction de la Côte-Nord  
**Ministère des Transports**  
625, boul. Laflèche, bureau 110  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

**Objet : Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie – Raccordement du complexe de la Romaine**  
*Question complémentaire du 16 juillet 2010 (DQ17, n° 6)*

Monsieur,

Lors de la seconde séance d'audience publique, vous avez affirmé que, contrairement au transport routier : « le transport maritime a tendance à recouvrir tous ses frais; tous ses frais sont refileés [...] au transporteur » (M. Marc Larin, DT2, p. 16).

La commission souhaiterait obtenir plus de précision sur la différence d'internalisation des coûts entre ces deux modes de transport.

### **Question 6**

Pourriez-vous nous fournir ou nous référer un document présentant une analyse ou une comparaison de l'internalisation des coûts dans le transport maritime et dans le transport routier des marchandises. Plus spécifiquement, la commission cherche à comprendre les mécanismes qui assurent le recouvrement des frais auprès des transporteurs maritimes notamment en ce qui concerne les frais de gestion et d'entretien de la voie maritime, les coûts de la Garde côtière canadienne, des brise-glaces, du dragage, la gestion et le nettoyage des déversements, etc.?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 juillet prochain, en raison du calendrier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission